



Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA des CPE du 27 mai 2019

La réforme Dussopt de la Fonction Publique fait table rase de 50 ans de progrès social. Elle dépouille les fonctionnaires des garanties concédées en contrepartie des contraintes spécifiques du statut. Nous voyons là un signe supplémentaire de la dérive autocratique de ce gouvernement. Une violence que l'on perçoit aussi bien dans l'article I de la loi Blanquer que dans le recours à la propagande éhontée. Le SNES-FSU est déterminé à mettre en échec cette politique car elle ne répond pas aux aspirations de nos collègues et, plus généralement, de la population française.

S'agissant de la propagande éhontée, le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en est la parfaite illustration. Ce rapport, opportunément remis au ministre Darmanin la veille de sa présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique, tombait bien à pic pour s'attaquer aux agents et justifier les 120 000 suppressions d'emplois programmés.

L'IGF s'en est pris aux CPE et à leur temps de travail. Elle met en doute le « contenu des tâches réalisées » durant les quatre heures dévolues à l'organisation de leurs missions « Il ressort que plus de 3 200 000 heures sont dues à l'administration chaque année »... évidemment aussitôt corrélés à un effectif de 2 000 agents !

Cette présentation est à la fois parfaitement scandaleuse et absolument fausse. En effet, les 4 h laissées sous la responsabilité des seuls CPE, sont bien loin de couvrir la totalité des missions éducatives effectuées en lien avec les équipes pédagogiques, les familles et les élèves.

Leur temps de travail réel explose, bien au-delà des 35 h hebdomadaires et devient source d'une souffrance au travail déjà perçue en 2012 dans un rapport de la MGEN, qui signalait les CPE parmi les personnels les plus exposés aux risques psycho-sociaux. La dernière enquête sur le métier menée par le SNES-FSU au printemps 2018 montre que 70,34 % des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail, prioritairement en raison des dépassements horaires (64,1%) et du manque de personnel (54,44%). Avec la mise en œuvre des dernières réformes et l'augmentation du nombre d'élèves à suivre, le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et les sollicitations se sont multipliées pour les CPE. Leurs dépassements horaires, évidemment non rémunérés, sont fréquents, très rarement reconnus et encore plus rarement compensés.

Ce rapport est donc aussi mensonger qu'insultant pour les CPE : c'en est trop de ce climat délétère et du mépris pour les personnels. Le SNES-FSU attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il apporte clarification et à tout le moins démenti à un rapport qui soulève indignation et colère parmi les CPE. Et ceci d'autant plus que dans l'enquête de 2018 effectuée par le SNES-FSU il avait été évalué un manque de 8 000 postes sur tout le territoire !

S'agissant de l'accès au grade de la hors-classe, le SNES-FSU dénonce les quotas malthusiens d'avis rectoraux ne permettant pas de reconnaître à sa juste valeur l'implication des agents. A titre syndical, nous demandons l'augmentation du quota d'avis « Excellent » de 10 à 30 %.

Les commissaires paritaires SNES-FSU :
Julie RIVET - Valérie GENESTE – Anne LEMASSON - Didier BARROS